



VOLET B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****21107423***

ile,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

01 SEP. 2021

Greffe
D'AVRON MONS

N° d'entreprise : 0407 264 002

Nom

(en entier) : **DISPOSABLE MEDICAL EQUIPMENT**(en abrégé) : **DIMEQUIP**Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **ROUTE DE BAVAY, 22 - 7080 FRAMERIES****Objet de l'acte : DEMISSION D'ADMINISTRATEUR DELEGUE, NOMINATION DE DIRECTEUR
GENERAL ET DELEGATION DE POUVOIRS**

Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2021

L'assemblée générale accepte la démission des fonctions d'administrateur ainsi que d'administrateur délégué de Dimequip SA de la société CEClam SPRL, dont le siège social est sis à B-6640 Vaux-sur-Sûre, Villeroix 15, inscrite à la BCE sous le numéro 0500.523.067 et dont le représentant permanent est Monsieur Tonino Ceci, domicilié à B-6640 Vaux-sur-Sûre, Villeroix 15.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Thierry Bernard, domicilié à B-7110 Houdeng-Aimeries rue de Wavrin 66 et né à Haine-Saint-Paul (Belgique) le 11 août 1962 (N° de registre national : 62.08.11-055.03), en tant que Directeur Général.

Le Conseil d'Administration Extraordinaire du 28 mai 2021 confère les pouvoirs de la délégation journalière tels que définis à l'article 7:121 du Code des Sociétés et des Associations à Monsieur Thierry Bernard domicilié à B-7110 Houdeng-Aimeries rue de Wavrin 66.

Il peut seul et sous son entière responsabilité :

- Signer tous les actes et correspondances relatifs à la gestion journalière et décider de toutes les offres à faire à la clientèle et toutes les commandes aux fournisseurs.
- Faire tout contrat et contracter tout emprunt, c'est-à-dire tout engagement ou opération financière à l'exception des achats directs (achats nécessaires à la production en usine).

Concernant les autres engagements ou opérations financières (y compris les achats indirects):

* dont le montant est compris entre 5.000 € et 15.000 €, l'accord préalable et écrit de Xavier Hocq est requis.

* dont le montant est supérieur à 15.000 €, l'accord préalable et écrit de Stéphane Regnault est requis.

- Engager et congédier tout employé, contraître et ouvrier, déterminer leurs attributions, émoluments ou salaires et, s'il y a lieu, leurs cautionnements.

- Représenter la société dans ses rapports avec les administrations publiques et à toutes les assemblées quelles qu'elles soient, des sociétés, associations ou groupements auxquels la société pourrait être intéressée.

- Signer toutes dispositions sur banque, même à découvert, et chèques postaux.

Thierry Bernard - Directeur Général - N° de registre national : 62.08.11-055.03

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/09/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).